



## **ARELIA**

*Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, le décret du 16 août 1901 et le Code des Assurances  
Siège social : 49 rue de Miromesnil, 75008 Paris, n° 428 433 528*

**Destinataires** : Les Adhérents d'AreliA

### **Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire**

Le Président informe les membres de l'association AreliA, de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle et ce conformément aux articles 12-1 et suivants de ses statuts.

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'association ARELIA se tiendra :

**Le Jeudi 16 mai 2025 à 10h00**

Au Rivage Hôtel

33 Ave du Petit Port

74940 ANNECY

Conformément à l'article 12-3 des statuts « *Les assemblées générales ne peuvent valablement délibérer que si mille adhérents ou un trentième des adhérents au moins sont présents ou représentés.*

*A l'ouverture de l'assemblée, si le quorum n'est pas atteint alors que les modalités de convocation visées à l'article 12-2 ont été respectées, le président clôture la première assemblée générale et, ouvre une nouvelle assemblée générale avec l'accord de la majorité des présents. »*

*Dans l'hypothèse où le quorum ne serait pas atteint, et sans l'accord de la majorité des présents pour ouvrir directement une nouvelle assemblée générale à la suite de la première, l'assemblée siégera à une date à fixer ultérieurement en 2025*

**L'ordre du jour de l'AGo 2025, portera sur :**

- Rapport moral du Président.
- Rapport annuel du Trésorier.
  - o Présentation des comptes de l'exercice fiscal 2024
- Rapport sur l'activité d'Areliia
  - o Rapport sur le fonctionnement et l'évolution du ou des contrats d'assurance et sur la modification des conditions générales, conformément à l'Art 17 des Statuts
- Election/réélection d'un tiers des membres du Conseil d'administration conformément à l'article 6-3 des statuts
- Constitution/Validation des membres du Bureau (Président, Vice-Président, Trésorier, Secrétaire) par le conseil d'administration
- Montant de la cotisation à l'association Areliia sur l'exercice 2026
- Questions diverses.

Les projets de résolution seront développés en AGO et rapportés dans le compte rendu qui sera inséré sur le site internet d'Areliia <https://arelia-assurances.fr/>

Si vous n'êtes pas en mesure d'assister à l'Assemblée Générale, vous trouverez ci-joint, un formulaire de vote par procuration à retourner par mail au secrétaire Thiery SERAINE, avant le 20.04.2025

[contact@association-arelia.fr](mailto:contact@association-arelia.fr)

Est également annexé à la présente convocation :

- Un coupon réponse à retourner par mail avant le 20.04.2025 au secrétaire Thiery SERAINE [contact@association-arelia.fr](mailto:contact@association-arelia.fr)

Pour plus d'informations, nous vous invitons à vous connecter sur le site internet d'Areliia

<https://arelia-assurances.fr/>

Dans l'attente,

Bien courtoisement

A Paris le 24.03.2025

Le Président Gabriel PIRRA



**ARELIA**

*Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, le décret du 16 août 1901 et le Code des Assurances  
Siège social : 49 rue de Miromesnil, 75008 Paris, n° 428 433 528*

**Coupon Réponse à usage des membres du Conseil d'administration et des adhérents**

**Assemblée Générale Ordinaire du 16 mai 2025 à 10h00**

**Au Rivage hôtel à Annecy**

**A retourner par mail au plus tard le 20.04.2025 au secrétaire Thierry SERAINE**

[contact@association-arelia.fr](mailto:contact@association-arelia.fr)

**Réponse : Cochez la case correspondante, ci-dessous**

**Mme/Mr Nom Prénom**.....

**Adresse** .....

**Mail et Tel** .....

**Numéro de Sociétaire Areas assurances :** .....

- Participera à l'assemblée générale ordinaire du 16 Mai 2025 à 10h00 à Annecy
- Ne participera pas à l'assemblée générale
- Souhaite donner pouvoir de le représenter à son conjoint ou à un adhérent et pour ce faire joint à ce courrier un pouvoir complété et signé

**Date et signature :**



**ARELIA**

*Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, le décret du 16 août 1901 et le Code des Assurances  
Siège social : 49 rue de Miromesnil, 75008 Paris, n° 428 433 528*

**Pouvoir de représentation à l'Assemblée Générale Ordinaire**

**du 16 mai 2025 à 10h0 à Annecy**

**A retourner par mail au plus tard le 20.04.2025 au secrétaire Thiery SERAINE**

**[contact@association-arelia.fr](mailto:contact@association-arelia.fr)**

Je soussignée Mme / M .....

Demeurant à .....

N° de Sociétaire Areas.....

Mail et Tel : .....

Et adhérent à l'association ARELIA, déclare :

- Être à jour de mes cotisations
- Donner pouvoir de me représenter et de participer en mon nom à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 16 mai 2025 à 10h00 à Annecy, et de prendre part à toute délibération, émettre tout avis, tout vote conformément à l'ordre du jour spécifié dans la convocation, à :

**Mme/Mr NOM Prénom.....**

**Adresse : .....**

**Mail et tel : .....**

**conjoint et/ou également adhérent de l'association Arelia sous le n° de sociétaire Areas :.....et à jour de ses cotisations.**

Dans le cas où cette assemblée ne pourrait délibérer à la majorité requise pour la validité des décisions, le présent pouvoir conservera ses effets pour l'assemblée réunie ultérieurement sur deuxième convocation avec le même ordre du jour.

*Conformément à l'article 11 des Statuts, le nombre de pouvoirs dont une même personne peut disposer est limité à 5.*

**Fait à  
Le**

**Signature**  
*précédée de la mention manuscrite  
« bon pour pouvoir »*